



## METHODOLOGIE

### La démarche

Le principal objectif de cette enquête est de connaître la situation socio-économique des travailleuses domestiques migrantes ainsi que leurs conditions de travail pour un plaidoyer en vue de promouvoir leurs droits et lutter contre les nouvelles formes de traite dont certaines sont victimes. Elle s'inscrit dans la lignée des travaux d'identification et de sensibilisation lancés par le Collectif des travailleurs migrants au Maroc et son partenaire Solidarity Center auprès des travailleurs migrants et qui a conduit à détecter cette catégorie très vulnérable.

Dans cette étude, nous nous focalisons sur le point de vue des travailleuses domestiques migrantes. A travers cette enquête, nous avons en effet estimé essentiel de leur donner la parole pour connaître leur degré de satisfaction par rapport à leurs conditions de travail ainsi que leurs éventuelles attentes et préoccupations. Nous avons voulu également par cette enquête mettre le doigt sur les aspects qui méritent des améliorations et réflexions, notamment en vue de notre futur plaidoyer. C'est d'ailleurs dans cette optique que nous avons pensé à la rubrique Recommandations située en fin de rapport en vue de futurs projets. Nous y avons rassemblé certaines remarques que les participantes à l'enquête nous ont transmises via leurs commentaires.

### Un sondage par le questionnaire

Afin de rassembler un nombre important de points de vue, nous avons procédé par questionnaire en format papier. L'enquête a débuté par une phase de conception du questionnaire. Le questionnaire visant à évaluer la satisfaction des travailleuses domestiques migrante s'est composé de cinq parties :

- Les conditions de travail
- Le recrutement
- Expériences sur le lieu de travail
- Données personnelles (nationalité, âge, situation administrative et matrimoniale, ...)
- Notes et observations

Cet outil, simple d'utilisation, comportait principalement des questions fermées et des échelles de satisfaction (cases à cocher). Des espaces pour pouvoir personnaliser les réponses et y insérer des commentaires additionnels ont aussi été prévus. Pour davantage de détails à ce sujet, regarder le questionnaire en annexe.



## Une interview complémentaire

D'autre part, nous avons souhaité accompagner les données statistiques rassemblées grâce au questionnaire avec des données de nature qualitative. Toutes les participantes ayant répondu au questionnaire ont été rencontrées dans le cadre d'entretiens individuels pour discuter plus longuement de leur satisfaction par rapport à leur situation tant sur le plan social que professionnel. Cette démarche, initiée au début pour aider les participantes à répondre correctement au questionnaire, s'est révélée très enrichissante pour les fins de l'enquête. Elle a permis de mieux comprendre la réalité des travailleuses domestiques migrantes, l'environnement dans lequel elles travaillent et leurs attentes.

A cela s'ajoute le fait que l'enquête et l'interview ont été menées par des migrant (e)s dont certain (e) s sont des travailleuses domestiques.

## Les limites de l'enquête

Nous attirons l'attention sur certaines limites que présentent les résultats de cette enquête. Les statistiques exposées ci-après ont été construites le plus fidèlement possible sur la base des réponses fournies par les participantes. Toutefois, comme dans toute recherche de ce type, nous avons dû faire un certain nombre de choix durant le traitement des données afin de pouvoir les restituer dans ce rapport (comme la réévaluation des salaires, par exemple). En effet, lors des interviews, de nombreuses travailleuses domestiques migrantes sont revenues sur leurs salaires. Par exemple, certains employeurs s'arrangent à leur payer le salaire mensuel sur deux mois, ce qui revient à diviser le salaire mensuel en deux. D'autres étalent les deux mois de salaire sur trois mois, ce qui revient à payer deux mois sur trois.

Le questionnaire, bien que très approprié pour répondre à notre intérêt principal, comporte toutefois quelques faiblesses. Par exemple, l'espace d'observation offre la possibilité de personnaliser, contextualiser ou de corriger les réponses des participantes. Cependant, ces remarques sont relativement délicates à traiter statistiquement. Cette enquête a uniquement concerné les travailleuses domestiques migrantes. Dans une prochaine expérience, il pourrait être intéressant d'étendre l'enquête aux travailleuses domestiques marocaines afin d'avoir leur point de vue ainsi que celui des employeurs.

Finalement, nous relevons que les résultats de cette enquête ont été récoltés durant une période délimitée et illustrent donc la réalité des travailleuses domestiques à la période donnée. Gardons à l'esprit que les travailleuses domestiques migrantes évoluent constamment en nombre et changent fréquemment de ville à la quête d'une situation meilleure. La diversité de leur situation et leur disponibilité assez limitée (les weekends, deux voire un jour par



quinzaine ou par mois) ajoutées aux facteurs précités, complexifient leur évaluation.

## Les travailleuses domestiques migrantes

L'enquête s'est focalisée sur deux groupes de travailleuses domestiques migrantes : celles de l'Afrique Subsaharienne et des Philippines. Nos enquêtes nous ont menés dans les villes à forte concentration de migrants. Ces données reflètent la situation des migrants lors des dernières opérations de régularisation.

### Répartition suivant les villes

- Rabat : 7 391 (32%)
- Grand Casablanca : 5 543 (24%)
- Oujda : 2 540 (11%)
- Fès-Meknès : 2 309 (10%)
- Tanger-Tétouan : 2 079 (9%)
- Salé : 1 155 (5%)
- Marrakech : 924 (4%)
- Mohammedia : 462 (2%)
- Kenitra : 231 (1%)
- Agadir : 231 (1%)
- Autres : 231 (1%)

### Répartition par tranche d'âge

- Moins de 6 ans : 1%
- Moins de 18 ans : 8%
- Moins de 50 ans : 87%
- Plus de 50 ans : 4%

### ... et répartition par pays d'origine

- Syrie : 23%
- Sénégal : 21%
- RD Congo : 11%
- Nigeria : 9%
- Cote d'Ivoire : 9%
- Cameroun : 5%
- Guinée Conakry : 5%
- Mali : 4%
- Philippines : 4%
- Guinée Bissau : 2%
- Mauritanie : 2%
- Niger : 1%
- Liberia : 1%
- Centrafrique : 1%
- Iles Comores : 1%
- Libye : 1%
- Egypte : 1%

### Répartition par genre

- Femmes : 44%
- Hommes : 56%



## Données

L'OIT dans un rapport de 2010 estime à plus de 100 millions, le nombre de personnes employées dans le secteur domestique à travers le monde (CSI, 2010)<sup>1</sup>. Ce métier se révèle l'un des plus anciens depuis des siècles. Toutefois, la montée fulgurante de la demande en travailleurs et travailleuses domestiques dans certaines régions du monde ne date que de quelques décennies. Cette progression est due à plusieurs facteurs, notamment :

- l'entrée massive des femmes sur le marché du travail ;
- l'intensification du travail professionnel ;
- l'urbanisation des milieux ruraux ;
- et la difficulté à trouver un équilibre entre la vie familiale et la vie professionnelle.

Dans les pays en voie de développement, les travailleuses domestiques constituent une part importante de la main d'œuvre. Elles jouent par ailleurs un rôle incontournable pour le bien-être des sociétés dans lesquelles travaillent, ainsi que dans leur structure économique (OIT, 2009)<sup>2</sup>. Cependant, en dépit de l'importance de sa contribution économique et sociale, le travail domestique reste négligé et sous-évalué dans la majeure partie des pays, y compris le Maroc.

En effet, le travail domestique s'opère principalement dans des domiciles privés. Il est effectué le plus souvent dans des conditions pénibles marquées par le non-respect des droits du travailleur (absence de contrat écrit, multiplicité et pénibilité des tâches assignées, longueur de la journée de travail, privation des repos hebdomadaires et congés maladie, déficit de prise en charge des risques et accidents de travail ainsi que des mesures de protection sociale).

En plus de ces difficultés, le travail domestique est caractérisé par une faible rémunération des prestations et services fournis. Il faut souligner qu'il n'existe aucun barème salarial qui s'applique à ce type de travail. D'ailleurs, les conditions salariales sont très changeantes et sont fonction de plusieurs facteurs (entre autres le faible niveau de scolarisation des travailleuses, leur expérience professionnelle, leur âge, l'incapacité à négocier face aux employeurs et le statut social de ce dernier).

<sup>1</sup> CSI, 2010 : Un travail décent, une vie décente pour les travailleurs et les travailleuses domestiques. ITUC-CSI-IGB.

<sup>2</sup> OIT, 2009 : Travail décent pour les travailleurs domestiques. Rapport VI. Conférence Internationale, 99ème session Genève



## Collectif des Travailleurs Migrants au Maroc Mais qu'entend-on par travail domestique ?

## Association Afrique Culture Maroc

Le travail domestique ou ménager intègre un large éventail d'activités : « s'occuper de la cuisine, la lessive, le repassage, des courses, du nettoyage, du jardinage, ou encore des enfants, de personnes âgées ou handicapées, etc. » Il revient donc à dire qu'il n'est pas facile de définir le travail domestique sans ambiguïté. En tout cas, le travail domestique ou ménager comprend toutes les tâches consistant à «s'occuper du ménage», d'une part, et «s'occuper des membres de la famille», d'autre part.

### Contexte du travail domestique au Maroc

Au Maroc, le travail domestique figure parmi les emplois du secteur informel, étant donné que le Code du travail marocain ne régit pas cette branche d'activité et que la loi 19.12 régissant les relations du travail et de l'emploi des travailleurs domestiques, n'est pas encore entrée en vigueur. Cette loi, bien que très controversée, a le mérite d'être une révolution en soi. Cependant, elle ne fait guère mention des travailleuses domestiques migrantes alors que ce secteur d'activité est pourvoyeur d'emplois pour beaucoup de migrants et plus principalement des femmes. En effet, la quasi-totalité de ces travailleurs sont des femmes. Cela résulte de l'idée que le travail domestique soit «inné», «naturel» aux femmes. Cette idée est largement répandue au Maroc. L'autre cause c'est que pour des raisons de sécurité pour les enfants, les employeurs préfèrent embaucher les femmes que les hommes.

	Fréquence	Pourcentage
Angolaise	3	0,6
Béninoise	1	0,2
Camerounaise	39	7,8
Congolaise	57	11,4
Gambienne	1	0,2
Ghanéenne	1	0,2
Guinéenne	46	9,2
Ivoirienne	139	27,7
Libérienne	3	0,6
Malienne	45	9
Nigériane	4	0,8
Nigérienne	3	0,6
Sénégal	2	0,4
Sénégalaise	156	31,1
Togolaise	1	0,2
Total	501	100

Et dans le contexte spécifique des travailleuses domestiques migrantes, elles sont originaires d'Asie (Philippines) et de l'Afrique Subsaharienne (Sénégal, Côte d'Ivoire, Mali, RD Congo, Guinée, ...). Pour une grande majorité, il s'agit de trouver un (véritable) emploi afin de soutenir financièrement la famille (mari, enfants, parents, frères/sœurs) restée au pays. Pour d'autres, c'est un moyen d'avoir une source de revenu régulière pour financer son voyage vers l'Europe. D'autres encore trouvent dans ce travail un moyen provisoire pour gagner sa vie en restant à la quête d'un travail «meilleur»

## Rapport d'enquête sur la situation des travailleuses domestiques migrantes au Maroc



Collectif des Travailleurs Migrants au Maroc

Association Afrique Culture Maroc

## Pourquoi les employeurs engagent-ils (de préférence) des travailleurs domestiques migrants ?

- L'offre en travailleurs domestiques non-migrants (les natifs) est insuffisante. Les « anciens » domestiques issus des campagnes et autres villes peu industrialisées du Maroc ne satisfaisaient plus la demande d'emploi pour une population en constante augmentation. Ces derniers ont progressivement laissé la place à une nouvelle vague de travailleurs, les « *migrant domestic workers* » (travailleuses domestiques migrantes) ;
- lorsque les travailleurs domestiques migrants sont sans papier, les démarches administratives et fiscales sont inexistantes ;
- lorsque les travailleurs domestiques migrants sont sans papier, le salaire peut être moins élevé, les tâches exigées plus lourdes et le contrôle renforcé, en raison de l'absence d'un recours sur base de la législation du travail et du manque de relations socio-professionnelles (syndicat) ;
- il y a une demande croissante en travailleurs domestiques internes afin de s'occuper à plein temps d'une personne dépendante (enfant, personne âgée, infirme) que seuls les travailleurs domestiques migrants sont d'accord de satisfaire (car c'est un moyen de trouver rapidement un toit, de la nourriture, d'échapper à la police, aux barrières linguistiques et culturelles de la société d'accueil) et assument mieux (sans contraintes familiales à remplir en dehors du travail ; plus grand respect aux personnes âgées) ;
- les travailleurs domestiques migrants possèdent des compétences extra domestiques (par exemple, pour l'apprentissage du français/Anglais aux enfants du ménage) ;
- c'est une opportunité d'aider quelqu'un qui a vraiment besoin d'un soutien économique et social ;
- les travailleurs domestiques migrants sont plus dociles, plus disponibles, plus discrets.

En d'autres termes, les travailleuses domestiques migrantes sont très recherchées, car elles sont moins attachées aux règlements, plus flexibles, reconnaissantes, enthousiastes. Elles travaillent plus dur et coûtent moins cher. Elles présentent bien et bénéficient d'une formation de bon, voire de haut niveau. Elles offrent, en outre, l'occasion de « faire une bonne action ».

Entre le travailleur domestique migrant et l'employeur, s'établit une relation de subordination mais aussi de dépendance. En effet, sans ressources financières, le premier a besoin de ce travail, tandis que le second recherche un travailleur flexible, prêt à prendre

	Fréquence	Pourcentage
Autre	4	0,8
Camerounaise	1	0,2
Congolaise	2	0,4
Espagnole	16	3,2
Française	44	8,8
Gabonaise	1	0,2
Italienne	17	3,4
Ivoirienne	1	0,2
Libérienne	1	0,2
Marocaine	395	78,8
Palestinienne	2	0,4
Portugaise	1	0,2
Saoudienne	15	3

## Rapport d'enquête sur la situation des travailleuses domestiques migrantes au Maroc

Avenue Omar Ibn Khattab, Immeuble 12, Appartement N°4, Agdal-Rabat (Maroc)

GSM : +212 659 065 030 / Tél : +212 537 686 998





Sénégalaise	1	0,2
Total	501	100

Les résultats de cette enquête sont uniques et visent à convaincre les autorités ainsi que l'opinion nationale de la nécessité d'engager des actions fortes et à long terme pour protéger les travailleurs domestiques de façon générale. Un accent particulier devrait être mis pour les travailleurs mineurs et migrants qui constituent la catégorie davantage vulnérable. Nous espérons que ce rapport contribuera à les faire sortir de l'ombre et leur donner la visibilité nécessaire afin que les pouvoirs publics œuvrent pour protéger et promouvoir leurs droits.

## 1. Conditions de travail

### 1.1. Rémunération

**Salaire actuel mensuel en Dirhams**

Salaire	Fréquence	Pourcentage valide
1000	28	5,6
1100	1	0,2
1200	19	3,8
1250	1	0,2
1300	15	3
1400	9	1,8
1500	64	12,8
1600	7	1,4
1700	21	4,2
1750	1	0,2
1800	64	12,8
1900	4	0,8
2000	119	23,8
2050	1	0,2
2100	5	1
2200	13	2,6
2300	10	2
2400	4	0,8
2500	39	7,8
2600	16	3,2
2700	11	2,2
2800	16	3,2
2900	6	1,2

L'enquête révèle dans son ensemble que les femmes travailleuses domestiques migrantes sont sous-payées. Leur salaire est inférieur au salaire minimum requis par la nouvelle loi sur le travail domestique et qui équivaut à 60% du SMIG applicable dans les secteurs de l'industrie, du commerce et des professions libérables. Elles perçoivent un salaire inférieur à 1542 MAD, ce qui est interdit par la nouvelle loi. Par ailleurs, les résultats de l'enquête montrent que ce salaire est très disproportionné par rapport aux nombres d'heures travaillées par jour, soit une moyenne de 17 heures de travail dans certains cas, un large dépassement de la moyenne des 48 heures par semaine fixée par la loi. Et pourtant, ces femmes travailleuses domestiques contribuent généralement à rehausser les revenus de la famille, en permettant aux femmes de travailler en parallèle à leurs maris, ce qui permet ainsi de doubler les revenus du foyer. Les femmes migrantes déclarent être insatisfaites de leurs salaires, d'autant qu'ils ne contribuent pas à couvrir leurs charges, celles de leurs familles...

Le paiement en nature constitue un problème spécifique pour les travailleuses domestiques migrantes, et notamment pour celles qui logent chez l'employeur, pour qui l'alimentation, le logement et les vêtements fournis font partie du salaire. Ce genre de paiement pose

## Rapport d'enquête sur la situation des travailleuses domestiques migrantes au Maroc

Avenue Omar Ibn Khattab, Immeuble 12, Appartement N°4, Agdal-Rabat (Maroc)

GSM : +212 659 065 030 - Email : [rapport@ctmm.ma](mailto:rapport@ctmm.ma) - Site : [www.ctmm.ma](http://www.ctmm.ma)

un double problème. Tout d'abord, un salaire permet à quiconque de faire des choix, de prendre des décisions autonomes sur ce qu'il veut ou ne veut pas. Ensuite, avec le paiement en nature, on a le risque que l'alimentation et le logement soient de piètre qualité.



## Collectif des Travailleurs Migrants au Maroc

## Association Afrique Culture Maroc

3000	23	4,6
3200	1	0,2
4000	1	0,2
500	1	0,2
700	1	0,2
<b>Total</b>	<b>501</b>	<b>100</b>

### Niveau de satisfaction concernant le salaire actuel

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Incertain	24	4,8	4,8	4,8
	Insatisfait	214	42,7	42,7	47,5
	Insatisfait	1	0,2	0,2	47,7
	Satisfait	70	14	14	61,7
	Très satisfait	9	1,8	1,8	63,5
	Très insatisfait	182	36,3	36,3	99,8
	Très satisfait	1	0,2	0,2	100
	Total	501	100	100	

## 1.2. Heures de travail et jours de repos

### Nombre d'heures travaillées par semaine

	Fréquence	Pourcentage
100	95	19
30	4	0,8
35	1	0,2
40	17	3,4
45	2	0,4
46	2	0,4
48	18	3,6
49	1	0,2
50	24	4,8
51	1	0,2
52	1	0,2
54	28	5,6
55	1	0,2
56	5	1
58	5	1

Les travailleuses domestiques migrantes sont très défavorisées en ce qui concerne la limitation des heures de travail. En matière de congés, l'enquête révèle l'absence de congés hebdomadaires. Ainsi, certaines travailleuses domestiques n'ont droit qu'à un jour de congés par mois. Ce qui est insuffisant surtout quand il s'agit des femmes ayant des enfants. Sans oublier qu'on assiste à un non-respect par les employeurs de la législation nationale qui prévoit que le repos hebdomadaire ne peut être inférieur à 24h continues. Dans la plupart des cas, le repos hebdomadaire est totalement absent. Ce qui peut nuire à leur santé physique, psychologique...

D'autre part les conditions difficiles d'exercice de leur activité professionnelle, en particulier la longueur des journées de travail et le caractère impromptu des sollicitations des employeurs, ne permettent pas aux travailleurs de se rencontrer pour échanger sur leurs expériences et sur les défis communs qu'ils doivent relever, en s'organisant collectivement. Ce sont également des travailleuses isolées, qui ne communiquent pas ou peu avec le reste du monde du travail (comme les syndicats ou

## Rapport d'enquête sur la situation des travailleuses domestiques migrantes au Maroc

Avenue Omar Ibn Khattab, Immeuble 12, Appartement N°4, Agdal-Rabat (Maroc)

GSM : +212 659 065 030 / Tél : +212 537 686 998





## Collectif des Travailleurs Migrants au Maroc

## Association Afrique Culture Maroc

60	46	9,2
62	1	0,2
63	4	0,8
64	1	0,2
65	1	0,2
66	12	2,4
68	1	0,2
70	17	3,4
72	35	7
74	1	0,2
75	2	0,4
76	2	0,4
78	27	5,4
80	7	1,4
84	36	7,2
85	2	0,4
86	6	1,2
87	1	0,2
90	27	5,4
91	2	0,4
96	60	12
98	5	1
<b>Total</b>	<b>501</b>	<b>100</b>

### 1.3. Liberté de mouvement

Par ailleurs, on assiste à une atteinte à la liberté de ces femmes dont les déplacements sont conditionnés par les familles qui les embauchent. Ainsi, toute décision de voyage ou de déplacement même pendant les jours fériés ou religieuses est astreinte à l'approbation de l'employeur/se, même dans des cas de problèmes familiaux imprévus. Peu de familles employeuses sont flexibles. Ainsi, plusieurs femmes révèlent avoir obtenu un refus à une demande de vacances ou de jours de congés. Ce qui a un impact sur l'état psychologique de ces femmes, leurs relations familiales, notamment pour les femmes ayant des enfants.

### 1.4. Types de logement

L'enquête menée auprès de ces femmes met également en évidence des conditions de travail inhumaines. Si ces femmes sont généralement employées par des familles nanties ou de classe moyenne pour la plupart, cela n'impacte pas positivement leur statut. Elles sont logées dans des garages non aménagés (sans chauffage), loin du reste de la famille, esseulées, malgré leurs sacrifices de quitter quelques fois leurs familles (certaines étant mariées et ayant des enfants)

## Rapport d'enquête sur la situation des travailleuses domestiques migrantes au Maroc



## Collectif des Travailleurs Migrants au Maroc

## Association Afrique Culture Maroc

et leur contribution au bien-être du foyer de l'employeur. Ce qui a un impact psychologique sur elles, puisqu'elles révèlent être très insatisfaites de leurs conditions de logement. Sans compter que ces femmes travailleuses domestiques, malgré leurs efforts et sacrifices pour le bien-être des familles sont souvent l'objet de violence verbales (insultes, réprimandes...), physiques ou sexuelles. Ce qui est une vraie atteinte à leurs droits humains. Etant donné l'absence d'autres opportunités, elles sont obligées de continuer de travailler dans de telles conditions inhumaines, supportant ces conditions inhumaines - impuissantes et vulnérables - pour s'assurer au moins ce salaire minimum.

### 2. Recrutement

#### 2.1. Mode de recrutement

L'enquête a mis en évidence deux principaux modes de recrutement : le recrutement depuis le pays d'origine et le recrutement ici au Maroc.

##### 2.1.1. Recrutement depuis le pays d'origine et contrat à l'étranger

Depuis quelques décennies, la migration des femmes subsahariennes comme domestique au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ne cesse de croître. Dans le cas du Maroc, ces femmes proviennent majoritairement de l'Afrique de l'Ouest. De Dakar à Abidjan en passant par Conakry, Abuja et Lagos, Accra ou encore Bamako, des réseaux mafieux organisent le recrutement, le transport des travailleuses domestiques qui sont exploitées et surexploitées dans les grandes villes du Royaume (Fès, Marrakech, Casablanca, Mohammedia, Rabat, ...). Ces agences illégales passent par le biais d'intermédiaires locaux, généralement des individus ayant vécu au Maroc ou d'autres agences illégales, qu'elles paient pour appâter ces femmes en leur proposant un travail au Maroc dans des conditions alléchantes. Certaines proposent aux femmes de leur fournir leurs documents de voyage et de payer les frais de transport pour venir travailler au Maroc. Pour la plus part, ce n'est qu'une fois arrivées au Maroc qu'elles sont informées de devoir rembourser les frais occasionnés par l'établissement des documents de voyage ainsi que les frais de transport. Ces montants sont toujours surfacturés et déduits dans le salaire dérisoire que va percevoir la travailleuse domestique migrante. Une fois arrivée à l'aéroport, c'est la travailleuse domestique migrante sera accueillie par la famille qui l'emmènera directement chez elle. Pour la plus part, les documents de voyage sont confisqués avec l'interdiction de sortir du domicile familial. Elles ne pourront ni se rendre à leurs ambassades pour se faire immatriculer. C'est ainsi qu'elles sont isolées et à la merci de leurs employeurs. Cependant certains employeurs après avoir accueilli la travailleuse domestique migrante, l'accompagnera à son ambassade pour se faire enregistrer et l'aidera à obtenir son titre de séjour. Parmi ces derniers, certains conserveront ce titre de séjour avec les autres documents de voyage de l'employée. Ce qui leur servira à faire la pression ou le chantage sur l'employée au cas où cette dernière déciderait à rompre le contrat ou à abandonner le travail. Les documents confisqués seront finalement rendus à la fin du contrat lorsque celui-ci par

## Rapport d'enquête sur la situation des travailleuses domestiques migrantes au Maroc



miracle, arrive à terme. Notre enquête a révélé qu'elles sont plus de 51,9% à passer via ces agences de placement et agents intermédiaires.

Quant au contrat établi à l'étranger, la quasi-totalité est rédigée en Arabe. Ce sont les intermédiaires locaux qui jouent les interprètes auprès de ces femmes qui pour la plus part ne sont pas arabophones. Ces contrats, généralement une durée moyenne de deux ans, contiennent de nombreux dol. Un exemple flagrant est le montant du salaire mensuel. En effet dans ces pays d'origine, le coût de vie n'est pas si élevé comme ici au Maroc. Lorsqu'un salaire de 1 500 MAD ou de 2 000 MAD par exemple est proposé à la future employée, cette dernière n'ayant pas connaissance du coût de vie au Maroc va évaluer le salaire par rapport à celui de son pays d'origine. Ce qui pour elle fera un très bon salaire qui lui permettra d'économiser et d'envoyer une partie à sa famille au pays. Ce n'est qu'ici au Maroc qu'elle s'en rendra compte et ne pourra rompre le contrat car ses employeurs lui feront comprendre qu'elle a signé pour deux ans et suivant les termes du contrat, elle risquera la prison. Un autre dol fréquent est que certains employeurs font comprendre aux femmes qu'elles seront hébergées dans des conditions décentes. Ce qui leur permettra d'économiser davantage et d'envoyer plus à leur famille. Une fois arrivées au Maroc, c'est dans les garages et caves humides qu'elles se font hébergées. Un dernier point qu'il faut souligner est que certains contrats stipulent que l'employée sera rémunérée à la fin de son contrat sans préciser que l'hébergement, le manger et les soins en font partis. C'est ainsi qu'ayant travaillé durant deux ans, elles se retrouvent avec une modique somme variant entre 18 000 MAD à 15 000 MAD pour un salaire mensuel de 1 500 MAD après que les frais d'hébergement, de soins et de nourritures ont été retranchés. L'isolement, le manque d'information et l'accès à la justice (par peur de leur situation irrégulière ou de la position sociale de l'employeur) sont des facteurs déterminants.

### **2.1.2. Recrutement au Maroc**

Au Maroc, rares sont les femmes qui passent par les agences de recrutement ou de placement qu'elles soient illégales ou légales. Le tableau ci-dessous indique que 28,7% ont été recrutées par la méthode de bouche à l'oreille et 19,4% via une connaissance (famille, ami ou proche). Généralement, c'est auprès d'une travailleuse domestique migrante exerçant au sein d'un ménage que d'autres ménages (famille, amis ou connaissance) viennent solliciter d'autres travailleuses domestiques migrantes en ces termes : « Peux-tu nous trouver une africaine pour travailler chez nous. Elle doit être propre, sérieuse et travailleuse comme toi. ». C'est ainsi que l'employée passera l'information autour d'elle et présentera la candidate à la famille comme étant sa sœur. D'autres sillonnent les carrefours ou autres endroits fréquentés par les migrants (lieux de travail, associations, lieux de résidence, ...) pour passer la proposition d'embauche et laisser leurs contacts. Seulement, ces recrutements ne finissent pas généralement sur des contrats de travail formel. Le contrat est conclu verbalement. Il en est de même pour les tâches qui sont aussi définies verbalement et peuvent varier du jour au lendemain. Vu le côté extensible des tâches à effectuer, beaucoup finissent par abandonner en



laissant même leur salaire des mois effectués. D'autres se font abusivement renvoyer sans salaire après avoir effectué quatre à cinq mois de travail. Les raisons avancées par les employeurs sont principalement le vol ou la maltraitance de l'enfant à la charge de la travailleuse domestique migrante. Le manque d'information et des mécanismes de recours à la justice font que ces femmes ne peuvent pas rentrer dans leurs droits lorsqu'ils sont bafoués. Après les avoir exploités, surexploités pour d'autres, certains employeurs se permettent de les licencier abusivement sans les dédommager ni leur payer le salaire qui leur doivent. Un travail de sensibilisation devra être effectué pour interpeller l'opinion nationale sur ce fléau et faire évoluer les mentalités.

## **2.2. Contrat de travail**

L'enquête révèle également que le contrat entre les employeurs et les travailleuses domestiques est généralement tacite, voire inexistant. Ce qui donne lieu à des dépassements, à l'atteinte des droits et libertés des femmes travailleuses domestiques, ce qui profite généralement aux employeurs et donne ainsi lieu à une exploitation humaine et rend ces femmes vulnérables. Il est alors difficile pour elles d'être protégées même par les inspecteurs du travail. Ainsi, plusieurs femmes travailleuses migrantes font des heures supplémentaires de travail, non seulement sous l'obligation des employeurs, mais sans être rémunérées. Du fait du manque de contrats écrits et visés par le ministère de l'emploi entre ces travailleuses domestiques et leurs employés, on assiste à de véritables dépassements, à des demandes des employeurs qui changent au fil du temps. Ainsi, les femmes travailleuses domestiques révèlent que depuis le début de leur travail, plusieurs changements se sont produits au niveau de leurs tâches à accomplir. Celles-ci augmentent généralement et ne sont pas fixes. Par ailleurs, selon les informations fournies, certaines femmes reçoivent leurs salaires avec des retards, ce qui a un impact non seulement sur leur planification de projets, la gestion de leurs propres familles... Il en ressort donc que le secteur du travail domestique est marqué profondément par l'informel. Ce qui nécessite une profonde réforme.

## **2.3. Situation administrative**

Il existe souvent une relation de cause à effet entre les conditions de vie et de travail des travailleurs domestiques et leur statut légal : ceux qui travaillent illégalement gagnent souvent moins en prestant plus d'heures de travail. Outre le statut légal, la nationalité et le pays d'accueil des travailleurs domestiques migrants peuvent aussi expliquer certaines pratiques, comme le racisme.

Il apparaît enfin que l'obtention de la carte de séjour ou la régularisation de la situation administrative n'est pas une protection contre les conditions de travail inhumaines. Plusieurs de ces femmes travailleuses domestiques migrantes ayant un statut administratif légal



continuent de travailler dans de mauvaises conditions, avec des salaires dérisoires... D'où la nécessité d'adjoindre à l'opération de régularisation des étrangers, la mise en application rapide des mesures incluses dans la stratégie nationale de l'Immigration et de l'Asile pour protéger ces catégories vulnérables.

### **3. Quotidien au travail**

La vulnérabilité du travailleur domestique se mesure à travers la charge de travail qui est négociée, lors des négociations de pré-embauche. En dépit des accords conclus au moment de l'embauche, les charges de travail se révèlent, le plus souvent, fluctuantes. Autrement dit, certains travailleurs domestiques se renseignent auprès des employeurs sur le volume du travail à accomplir. Ainsi, les tâches assignées au travailleur sont, parfois, énumérées oralement, au moment de l'embauche. Mais, dans le cadre de l'exécution du travail au quotidien, les tâches sont souvent redéfinies, suivant les besoins du jour.

Au Maroc comme un peu partout ailleurs, les travailleurs domestiques ne jouissent d'aucune couverture en matière de soins de santé, d'hygiène et sécurité au travail, de chômage, de congé de maternité, pour ne citer que ceux-là. La question de l'hygiène et la sécurité au travail est particulièrement préoccupante. En effet, le travail domestique étant associé aux tâches ménagères normales, on croit à tort que c'est une occupation sans risque. Or, ce genre d'activités implique souvent le déplacement d'objets très lourds, l'exposition à des sources de chaleur (cuisine, repassage) et la manipulation de produits toxiques (produits de nettoyage et de jardinage). Il est donc impératif que soit reconnue la dangerosité du travail domestique et que la réglementation pertinente soit établie.

L'enquête a aussi révélé que presque toutes les travailleuses domestiques migrantes ont été victimes d'abus physiques, verbaux et de harcèlement. Celles qui habitent chez leur employeur sont particulièrement sujettes aux mauvais traitements en tous genres. Dans les pires cas, certaines sont victimes de viol. L'isolement sur le lieu de travail et la situation irrégulière sont des facteurs déterminants. Il va sans doute que ces formes d'abus ont des conséquences à long terme sur leur santé mentale et physique.

### **4. Données sur les travailleuses domestiques migrantes**

L'enquête nous a permis aussi de connaître les données démographiques et matrimoniales de ces femmes qui mettent sur service au profit des autres. Sur les 501 femmes interviewées, 38,9% sont en situation irrégulière contre 58,7% qui sont en situation régulière. La majorité ont pu régulariser leur situation grâce à la première opération de régularisation exceptionnelle. Parmi celles qui sont en situation irrégulière, nombreuses n'ont pas bénéficié de cette opération parce que leurs passeports ont été confisqués par leurs employeurs. D'autres encore ont reçu l'interdiction formelle de se présenter dans les centres pour se faire régulariser.





## Collectif des Travailleurs Migrants au Maroc

## Association Afrique Culture Maroc

L'isolement de certaines de ces femmes ne leur a pas permis de connaître le bien-fondé de cette opération ni la procédure à suivre pour se régulariser. Nous attirons l'attention des autorités afin que ces femmes ne puissent pas encore laisser en marge de cette nouvelle opération.

Sur le plan familial, bien que 65,5% soient célibataires (contre 31,9%), plus de 47,5% ont au moins deux enfants à charge. Environ 50,6% sont dans leur jeune âge (leurs âges sont compris entre 18 et 34 ans). Celles dont l'âge est compris entre 35 et 44 ans représentent 45,3%. Il paraît alors que ces femmes représentent une force de productivité bien jeune. Ce qui leur permet de contribuer efficacement au développement et au bien-être des ménages pour lesquelles elles travaillent. Des conditions de travail décentes doivent leur être fournies afin que leur travail puisse aussi contribuer à l'épanouissement de leurs familles.

### Conclusion générale

L'enquête menée auprès des travailleuses domestiques migrantes nous a permis de disposer de plus de données statistiques et d'informations sur la situation socio-économique de cette catégorie de travailleuses au Maroc, en vue de faire un plaidoyer pour l'amélioration de leurs conditions de travail. En dépit de leurs compétences (niveau scolaire, flexibilité, enthousiasme...) par rapport aux travailleuses domestiques nationales, leur permettant non seulement d'accomplir les tâches ménagères des foyers dans lesquels elles travaillent, mais de contribuer également à l'éducation des enfants, à valoriser l'image des foyers (des facteurs non pris en compte dans leurs salaires déjà dérisoires), les travailleuses domestiques migrantes sont exploitées. En plus du caractère informel de ce travail non seulement au Maroc, mais également dans le monde entier, elles souffrent en plus de vulnérabilité liée à leur présence en tant qu'étrangères au Maroc, ce qui profite à leurs employeurs. Entre non-respect des salaires très faibles, irréguliers, des heures excessives de travail, le manque de liberté de circulation, l'absence de congés et de jours de repos...elles travaillent dans des conditions inhumaines et contraires à la législation internationale sur les travailleurs migrants. Leur vulnérabilité est d'autant plus renforcée par le fait qu'en dépit de la situation légale de certaines (obtention de la carte de séjour dans le cadre de la campagne de régularisation), cela ne change en rien leur statut et leur situation. Et pourtant, il est admis en général qu'il y'a une corrélation entre les conditions de vie et de travail des travailleurs domestiques et leur statut légal. Un accent particulier devrait être mis par les autorités pour amélioration des conditions des travailleurs mineurs et migrants qui constituent une catégorie très vulnérable. Des actions fortes et à long terme devraient être engagées en leur faveur au Maroc.

A la lecture des résultats de ce rapport nous estimons qu'il est nécessaire de :

## Rapport d'enquête sur la situation des travailleuses domestiques migrantes au Maroc



Collectif des Travailleurs Migrants au Maroc

Association Afrique Culture Maroc

**R1** : **Interdire** formellement aux employeurs **de détenir au-delà de 48 les documents** d'identité ou de voyage des travailleuses domestiques migrantes. En effet c'est par la confiscation de ces documents que commencent les abus.

**R2** : Amender la loi 19.12 relative au travail domestique afin que les travailleuses domestiques **migrantes soient prises en compte**, et ce **de manière explicite** conformément à la nouvelle politique migratoire ainsi qu'à la **convention 143** ratifiée par le Maroc qui prône **l'égalité de traitement** pour les nationaux et les travailleurs migrants.

**R3** : Ratifier **la convention 189** sur le travail domestique afin de pallier les insuffisances de la loi 19.12 en matière de travail décent, des travailleurs domestiques mineurs et des travailleuses domestiques migrantes ou amender cette loi suivant la **recommandation 201** associée à ladite convention.

**R4** : **Harmoniser la loi 19.12** sur les dispositions générales du **code de travail** afin que les garanties juridiques communes prévues dans le code du travail s'appliquent aussi à ce groupe vulnérable. La révision de certaines dispositions de la loi 19.12 contraires à certains articles du code de travail doivent être revues. Certaines garanties fondamentales relatives aux droits des travailleurs (la liberté syndicale et le droit d'organisation, l'égalité des salaires, l'immatriculation à la sécurité sociale, la couverture médicale de base) doivent être prévues d'une manière explicite dans cette loi.

**R5** : Concernant les conditions d'hébergement des travailleurs domestiques, la loi 19.12 doit être amendée afin de définir des conditions minimales d'hébergement décent des travailleurs domestiques.

**R6** : Mettre en place une structure et un programme d'accompagnement des victimes des nouvelles formes de traite occasionnées par le travail domestique ainsi qu'un programme de réinsertion pour les mineur(e)s qui seront retiré(e)s de ce secteur de peur de les voir contraints de retourner travailler faute de moyens ou d'aptitudes à prétendre à un autre emploi.

**R7** : Professionnaliser le métier de domestique. L'ANAPEC pourra dispenser des formations au profit des travailleurs domestiques afin de renforcer leurs capacités et les prévenir sur les risques domestiques (les brûlures, les produits et plantes toxiques, les étouffements, les coupures, l'électricité, les incendies et manipulation des extincteurs). L'ANAPEC doit mener une campagne médiatique pour informer l'opinion nationale des agences de recrutement légales afin de les distinguer des autres agences illégales qui abusent de la vulnérabilité de ces femmes à travers ce travail. Afrique Culture Maroc organise déjà des formations et des campagnes de sensibilisation dans ce sens. Nous invitons les autres organisations de la société civile à se joindre à nous et solliciter l'appui du gouvernement venir en aide à ces organisations.

**Rapport d'enquête sur la situation des travailleuses domestiques migrantes au Maroc**

Avenue Omar Ibn Khattab, Immeuble 12, Appartement N°4, Agdal-Rabat (Maroc)  
GSM : +212 659 065 030 / Tél : +212 537 686 998



**Collectif des Travailleurs Migrants au Maroc**



**Association Afrique Culture Maroc**

**R8** : Mobiliser, appuyer et coordonner les organisations de la société civile qui œuvrent en faveur des travailleurs domestiques ou qui militent pour les droits de l'Homme de façon général pour sensibiliser l'opinion nationale sur la nécessité de protéger les travailleurs domestiques. Un accent devrait être mis sur les mineurs et travailleurs domestiques migrants qui constituent la catégorie la plus vulnérable.

**Rapport d'enquête sur la situation des travailleuses domestiques migrantes au Maroc**

Avenue Omar Ibn Khattab, Immeuble 12, Appartement N°4, Agdal-Rabat (Maroc)  
GSM : +212 659 065 030 / Tél : +212 537 686 998